

L'Avenir Syndicaliste de la Manche

FO50

Numéro 83
MARS 2024

TOURLAVILLE PDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 03/04/2024
A distribuer avant le 08/04/2024

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION de L'UNION DEPARTEMENTALE
des SYNDICATS FORCE OUVRIERE de la MANCHE

Directeur de la publication : Sandrine GAMBLIN – Rédaction, Administration & Impression :
UD FO Manche – 56 rue de la Buaille – 50100 CHERBOURG
02 33 53 03 72 – fax 02 33 93 02 79 – e-mail : fo50@orange.fr - http://50.force-ouvriere.org
Dépôt légal fin d'année ISSN 1764-6065 CPPAP 0625 S 06651 – prix 0,5€

Résolution du CCN des 27 & 28 mars 2024



Voici quelques extraits de la résolution du CCN des 27 et 28 mars 2024 :

« Le CCN souligne qu'il nous revient de nous organiser et d'agir pour convaincre **le plus grand nombre de travailleurs de rejoindre les syndicats FO**, accroître le nombre de nos implantations et de nos adhérents, **renforcer notre efficacité dans les élections** des représentants du personnel pour **gagner sur nos revendications**. »

« Le CCN réaffirme sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats partout où des conflits existent et affirme son soutien à l'égard de toutes et tous qui militent pour un retour à la paix. »

« Fidèle à ses principes, **le CCN confirme que la confédération FO ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des élections européennes à venir**. »

« A l'approche des jeux olympiques et paralympiques, le CCN dénonce la remise en cause **des droits fondamentaux des travailleurs** en termes de mobilité, de droits aux congés et de temps de travail. Pour FO, **pas de trêve. FO combattra toute remise en cause du droit de grève**. »

« Le CCN exige l'abrogation de la réforme dite « plein emploi », qui impose aux allocataires de réaliser 15h

minimum d'activité hebdomadaire pour percevoir le RSA. Il s'oppose à la **suppression de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)**. »

« Le CCN réaffirme son opposition à une étatisation de la protection sociale collective, qui conduirait à un système d'assistance publique a minima. Il rappelle son attachement indéfectible **aux principes fondateurs de la Sécurité sociale fondés sur le paritarisme, la cotisation et le salaire différé**. Seul ce modèle permet **aux salariés et à leur famille d'être solidairement couverts contre les risques de toute nature**, de bénéficier de prestations d'assurance et non d'assistance. »

« Le CCN souligne **le travail et l'engagement des adhérents et militants FO** qui ont permis d'obtenir de bons résultats dans le public comme dans le privé. Le CCN appelle à rester mobilisé **pour la réussite des élections professionnelles dans les TPE et dans les chambres d'agriculture**. Le CCN compte sur l'ensemble de ses structures pour gagner ces élections et accroître notre représentativité. »

« Le CCN soutient **l'ensemble des actions, mobilisations et grèves des structures FO** qui se battent pour faire aboutir leurs revendications sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail et les droits collectifs, dans le secteur public comme dans le privé. Le CCN considère que **l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle** s'il le faut, sont nécessaires face à la volonté des pouvoirs publics et du patronat lorsqu'ils décident la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines. »

Sandrine GAMBLIN
Secrétaire générale

Extraits de la résolution du CCN	: page 1	Formations syndicales- FO en action dans la Manche	: page 5
Les va-t'en-guerre du social	: page 2	FO en action dans la Manche – Désignation des conseillers du salarié	: page 6
Assurance chômage– Loi Plein Emploi	: page 3	Elections à la chambre d'agriculture – Résultats des élections CSE - Prix du timbre 2024	: page 7
Hommage - Activités et tenues des instances FO	: page 4	Agenda - Formation syndicale	: page 8



LES VA-T'EN-GUERRE DU SOCIAL

Nous célébrons cette année les 80 ans du programme du Conseil national de la Résistance, qui est le fondement de notre modèle social. Créée en 1945, la Sécurité sociale obligatoire en est directement issue. Elle n'a jamais cessé de démontrer son efficacité : concernant la prise en charge des risques sociaux d'abord, offrant un haut niveau de protection sociale à l'ensemble de la population, son rôle indispensable d'amortisseur des crises – encore démontré en 2008 lors de la crise financière ou en 2020 pendant la pandémie de Covid –, ou sa capacité à pouvoir évoluer et prendre en charge de nouveaux risques, comme le vieillissement de la population, la dépendance ou les maladies chroniques...

Depuis près de quatre-vingts ans, elle a toujours été l'objet de débats. Encore la semaine dernière, à l'occasion d'une table ronde organisée au CESE par la Confédération européenne des syndicats, on m'a demandé si notre système de sécurité sociale était dépassé.

Les plus libéraux y voient une contrainte, voire une atteinte à la liberté individuelle. Sur le plan économique, ils y voient aussi un coût pénalisant la compétitivité. Mais ils oublient, ce faisant, qu'il n'y a guère de liberté individuelle sans droits collectifs et que, au-delà de ses dépenses, la Sécurité sociale est avant tout porteuse de développement et d'activité économiques.

FO a toujours été attachée à ce modèle. Elle n'a jamais cessé d'agir pour le préserver et continuer à le développer. La pandémie de COVID-19 a prouvé la solidité et la pertinence du modèle français de protection sociale. Loin d'être dépassé, il a montré qu'il est parfaitement adapté aux défis contemporains.

Mais il est attaqué depuis ses origines – sur son caractère obligatoire, sa gouvernance, sur ses sources de financement, sur les missions qui lui sont confiées ou retirées, sur les dépenses qui lui sont imputées de manière induë. Le modèle de la Sécurité sociale résiste encore, mais les différentes contre-réformes qui se sont succédé depuis une trentaine d'années conduisent à affaiblir son rôle d'atténuation des inégalités et de rempart contre la pauvreté.

Pour Force Ouvrière, il est de notre devoir de défendre notre modèle social

Encore une fois, les va-t'en-guerre du social reviennent en force dans le débat public. Prescriptions de médicaments, indemnités journalières, affections de longue durée sont autant de pistes régulièrement évoquées pour réaliser des économies sur les dépenses de santé... Quasiment un an après la réforme des retraites qui a reculé l'âge légal de départ à la retraite et allongé la durée de cotisation, les demandeurs d'emploi sont dans le viseur du gouvernement.

La semaine dernière, nous avons cosigné – les numéros un des cinq organisations syndicales représentatives – une tribune dans *Le Monde* pour demander au gouvernement de cesser de taper sur les chômeurs! Notre modèle social serait un frein au retour au plein emploi. L'objectif est de rendre les demandeurs d'emploi responsables de leur chômage en lieu et place de l'entreprise et de l'État, et de baisser l'indemnisation, tant dans son montant que dans la durée de versement de l'allocation chômage – on évoque désormais douze mois!

Pour Force Ouvrière, il est de notre devoir de défendre notre modèle social au service des travailleurs et de leurs familles. À l'occasion des 80 ans du programme du CNR et de la mise en place de l'une des plus belles réalisations sociales, nous avons à cœur de porter nos revendications pour défendre et pérenniser notre modèle social.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Assurance chômage :

FO vent debout contre l'attaque des droits

« Il faut cesser la stigmatisation populiste des chômeurs », ont lancé au gouvernement les secrétaires généraux des cinq centrales syndicales, dont FO, dans une tribune publiée le 18 mars dans *Le Monde*. Depuis plusieurs semaines en effet, l'exécutif, et en particulier le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, multiplie les annonces en faveur d'une nouvelle réforme de l'Assurance chômage. L'une des pistes serait de baisser encore la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi, déjà réduite de 25% l'an dernier, et particulièrement pour les 55 ans et plus. Les leaders syndicaux demandent

au gouvernement de renoncer à cette « réforme budgétaire qui rognera à nouveau les droits à l'Assurance chômage et supprimera l'ASS ».

Quatre réformes ont déjà été mises en place sous l'impulsion de l'exécutif depuis 2017. Elles ont engendré une baisse du montant moyen des allocations de 17% par rapport à 2019 et de 25% de la durée d'indemnisation. Désormais, seuls 36% des inscrits à France Travail sont indemnisés. Or, selon les leaders syndicaux, « l'impact positif des réductions successives de droits à l'Assurance chômage sur le marché de l'emploi n'est pas prouvé ». Au contraire, les études

montrent que « les chômeurs sont contraints d'accepter des emplois plus précaires et que l'insertion n'est pas durable ».

Le paritarisme en péril

Le paritarisme de gestion de l'Assurance chômage est également en péril. Le gouvernement, qui brandit la menace de reprendre en main le régime, n'a toujours pas agréé l'accord Unédic trouvé en novembre dernier par les interlocuteurs sociaux, malgré une lettre de cadrage particulièrement contraignante. Il a prolongé les règles actuelles dans l'attente des résultats de la négociation

interprofessionnelle toujours en cours sur l'emploi des seniors. L'exécutif a également décidé unilatéralement de ponctionner l'Unédic à hauteur de 12 milliards d'euros sur la période 2023-2026, par moindre compensation des exonérations sur les cotisations.

Le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, est déterminé à défendre le paritarisme. « Nous ne laisserons pas faire », a-t-il prévenu le 20 mars en conférence de presse. « À chaque crise, l'État a besoin d'argent et se tourne vers les réserves, là où il y a une bonne gestion », a-t-il regretté.

Clarisse Josselin

Handicap

Loi Plein Emploi : Réforme de l'accompagnement des personnes handicapées

La loi n°2023-1196 du 18 décembre "pour le plein emploi" met en œuvre une série de mesures dédiées à l'insertion des personnes en situation de handicap :

- **Les personnes qui sollicitent Cap emploi seront automatiquement inscrites comme demandeuses d'emploi à France Travail, et bénéficieront d'un accompagnement adapté.**

Pour FO l'inscription d'un accompagnement adapté à tous les demandeurs d'emploi en situation de handicap, via le rapprochement entre Cap emploi et Pôle emploi, est une bonne chose.

- **Les processus d'orientation sont modifiés** : France Travail proposera - en lien avec Cap emploi - l'orientation en milieu protégé ou en établissement ou service de réadaptation professionnelle, et transmettra sa proposition à la CDAPH. La décision d'orientation demeurera à la CDAPH.

Pour FO les CDAPH (commissions des droits et de l'autonomie des MDPH) doivent être confortées y compris dans leur mission d'orientation. De plus, s'agissant des nouveaux processus d'orientation vers le milieu protégé, on peut toutefois s'inquiéter d'un risque d'alourdir encore le parcours de la personne en situation de handicap vers l'emploi protégé.

- **L'élargissement des dispositions aujourd'hui attachées à la RQTH aux autres catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi** répond à une revendication de FO. Ainsi toutes ces personnes pourront accéder à des modalités spécifiques de formation, au recrutement en Entreprise Adaptée, à l'Emploi Accompagné notamment. S'agissant de la RQTH, pour FO il est par ailleurs nécessaire de réintroduire ce critère d'accès à la retraite anticipée pour handicap, qui a été supprimé pour les périodes

postérieures à 2016. Aujourd'hui de nombreux travailleurs handicapés découvrent que cet accès, qui était déjà très difficile, leur est rendu impossible du fait que la RQTH n'est plus admise pour ces périodes, et en l'absence d'un taux d'incapacité dont ils ne disposent pas. Parallèlement, FO demande l'attribution d'un taux d'incapacité pour toute attribution de RQTH.

- **FO soutient la portabilité des aménagements** désormais inscrite dans le code du travail : la possibilité de conservation par le salarié handicapé, en cas de changement d'employeur, des équipements contribuant à l'adaptation de son poste de travail.
- **L'accès à de nouveaux droits issus du code du travail pour les travailleurs des établissements et service d'accompagnement (et plus « aide ») par le travail (ESAT)** est une véritable avancée, puisque ces travailleurs handicapés sont aujourd'hui loin de disposer des mêmes droits sociaux que les salariés des entreprises classiques : droit d'expression directe et collective ; droit d'alerte et de retrait ; adhésion à un syndicat ; droit de grève ; remboursement de frais et bénéfice de certains avantages (titre restaurant, chèque vacances...) ; accès au comité social et économique ; couverture par la mutuelle professionnelle. Mais la question des moyens qui seront mis en regard de ces mesures sera déterminante pour leur effectivité réelle.

Enfin, FO maintient ses revendications notamment l'inscription d'un contenu opposable dans les accords handicap « de droit commun » et une retraite juste et convenable pour les personnes handicapées ou invalides. Ces points ne figurent pas dans la loi.

Hommage



L'Union départementale FO de la Manche a eu la tristesse de vous faire part des décès de Gérard DIGUET, survenu le 25 mars à l'âge de 81 ans.

Gérard était Délégué Syndical FO à l'UIE puis à la SOgedec.

Un dernier hommage lui a été rendu le mardi 2 avril à 14H au crématorium de Brix.

Assemblée générale de l'Union Départementale



Notre assemblée générale s'est tenue le 23 janvier 2024 dans la salle des fêtes de Saint Sauveur Village sous la présidence de Rachèle BARRION secrétaire confédérale en charge du secteur de la Formation.

Nous étions plus de 120 camarades réunis. Les rapports d'activités et de trésorerie ont été présentés, discutés et votés. Une vingtaine de camarades est montée à la tribune pour présenter leurs résultats aux élections CSE, évoquer le combat de la réforme des retraites, les NAO dans leurs entreprises ainsi que les élections de la Chambre d'Agriculture et de la MSA.

Activités et tenues des Instances FO dans la Manche

L'assemblée générale de l'Union Locale Avranches Granville s'est tenue le 23 février 2024 dans les locaux de l'UL FO de Granville. Les camarades ont exprimé le souhait de poursuivre l'engagement de Dominique Leplumey, décédé



brutalement en octobre 2023, et ont exprimé l'envie de créer une dynamique, en coordonnant les forces locales, pour développer l'UL. Le nouveau bureau de l'UL a été élu :

Christophe LOSSOIS Secrétaire Général	Nathalie LAPIERRE Trésorière adjointe	Alfred CLERGEAU Membre du bureau
Tiffany RAVENEL Secrétaire Générale adjointe	Sylvain AUVRAY Archiviste	Benoit BATTISTON Membre du bureau
Sébastien TOLLEMER Trésorier	Christian DUFFY Membre du bureau	Nathalie DEGUELLE Membre du bureau

L'assemblée générale du syndicat FO du Centre Hospitalier de l'Estran s'est tenue le mardi 30 janvier 2024. Le conseil et le bureau syndical ont été renouvelés et les rapports d'activité et de trésorerie présentés, discutés et votés.



L'assemblée générale des syndicats FO des CH Villedieu les Poêles et Avranches - Granville s'est tenue le mercredi 31 janvier 2024. À la suite de la fusion des hôpitaux de Villedieu et d'Avranches-Granville, les adhérents des deux syndicats se sont réunis pour décider de la dissolution du syndicat FO Villedieu Les Poêles et de la modification des statuts et de la nouvelle dénomination du syndicat FO d'Avranches-Granville.

Désormais, il se nomme **syndicat FO des Hôpitaux du Sud Manche**. Un nouveau conseil syndical a été élu avec des camarades de Villedieu et d'Avranches-Granville. **Les élections professionnelles ont lieu du 07 au 14 février 2024.**

L'assemblée générale du syndicat FO du Centre Hospitalier Public du Cotentin s'est tenue le 1^{er} février 2024 sous la présidence de Delphine BOULAN, secrétaire régionale FO Santé. Le conseil syndical a été renouvelé.

L'assemblée générale de la FNEC-FP-FO Manche s'est tenue le 5 février 2024 à Carentan. Les adhérents du SNUDI-FO, SNFOLC, SNETAAFO et SPASEENFO étaient réunis pour échanger et préparer les revendications, les actions et mobilisations.

Création de syndicats : Dans la Manche, les syndicats **FO PAPECO** et **FO EHPAD de PERIERS** ont été créés. Nous souhaitons la bienvenue aux camarades.

Activités et tenues des Instances FO dans la Manche (suite)



L'assemblée générale du syndicat FO Base de Défense s'est tenue au Cercle de Chantereyne le jeudi 14 mars 2024 en présence de Valéry MICHEL secrétaire fédéral et Sandrine Couet, secrétaire fédérale FO.

Les retraités FO de la Fonction Publique se sont réunis lors de leur assemblée générale le mardi 30 janvier 2024 organisé et animé par Jacques HEBERT.

Les retraités FO de l'Arsenal (DCNS – Naval Group BDD) ont tenu leur assemblée générale le 12 mars 2024.

Stage Je Négocie



Formations syndicales

Stage Découverte FO



Stage Connaître ses droits Niveau 2



3 sessions de formation syndicale se sont déroulées à l'UD.

FO en action dans la Manche

RESISTER - REVENDIQUER – RECONQUERIR



Photo La Presse de la Manche

1 an après la première journée de mobilisation contre la réforme des retraites, le vendredi 19 janvier 2024, à l'occasion de la venue d'Emmanuel Macron à la base de défense, les camarades se sont rassemblés devant la porte du Midi pour dénoncer la réforme des retraites, la loi immigration et réclament de véritables augmentations de salaires et le respect des droits des salariés.

Le 25 janvier 2024, 5000 camarades ont répondu présents à l'appel des fédérations FNECFPP, FNAS, FAGEFO et FSPS contre l'inclusion systématique et pour défendre l'école publique, laïque et républicaine. Les camarades de la Manche étaient présents.



Le jeudi 1^{er} février 2024, beau déploiement de la FNEC-FP-FO à Avranches, Cherbourg et Saint-Lô Mobilisation pour un service public d'éducation de qualité et la reconnaissance de leur métier.

FO en action dans la Manche

RESISTER - REVENDIQUER – RECONQUERIR



Mobilisation le 8 mars : Journée Internationale Des Droits Des Femmes pour réclamer Encore et toujours pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes !

Rassemblement dans la Manche, AVRANCHES - CHERBOURG - COUTANCES - SAINT-LO



Mobilisation le 19 mars dans la Fonction Publique pour exiger une revalorisation immédiate de 10% du point d'indice et des régimes indemnitaires.

Rassemblement dans la Manche, AVRANCHES - CHERBOURG - SAINT-LO



Mobilisation des retraités le 26 mars

Rassemblement dans la Manche, AVRANCHES - CHERBOURG - SAINT-LO



Depuis le 28 mars, le syndicat FO et les salariés d'Alliance Océane à Carentan sont en grève et mobilisation dans le cadre des NAO et des conditions de travail.



DESIGNATION DES CONSEILLERS DU SALAIRE

L'Union départementale a procédé à la désignation des conseillers du salarié. Nous remercions les camarades sortants et les camarades renouvelés ou nouvellement désignés pour leur investissement et l'aide apportée aux salariés.

<p>Ken BELLI Nord Cotentin ☎ : 06.14.98.46.32 mrzell89@gmail.com</p>	<p>Frédéric COUSIN Nord Cotentin ☎ : 06.82.74.78.20 fredcousin.udfo@gmail.com</p>	<p>Sébastien DINCUFF Nord Cotentin ☎ : 06.37.86.41.45 lounaelyna50@gmail.com</p>	<p>Raphaël FREMOND Nord Cotentin ☎ : 06.20.40.59.75 rafrem69@gmail.com</p>
<p>Patrick GIGUET Nord Cotentin ☎ : 06.80.83.05.48 patrickgiguette@free.fr</p>	<p>Patrice MENANT Nord Cotentin ☎ : 06.52.24.15.48 menant.patetnad@yahoo.fr</p>	<p>Luc PASCO Nord Cotentin ☎ : 06.76.81.20.26 luc.pasco@hotmail.fr</p>	<p>Bernadette SCelles Nord Cotentin ☎ : 07.88.29.48.31 b.scelles@free.fr</p>
<p>Gildas POTEY Centre Manche ☎ : 06.85.41.50.23 gildas.fo50@outlook.fr</p>	<p>Catherine MASSE Sud Manche ☎ : 06.63.26.89.29 grot.catherine@orange.fr</p>	<p>Loïc THIEULENT Sud Manche ☎ : 06.32.34.42.72 loic.thieulent@free.fr</p>	

ÉLECTIONS
JANVIER
2025



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
Collège 3A

Urgent : Elections départementales à la chambre d'agriculture

Les élections à la chambre d'agriculture se dérouleront **en janvier 2025**. Ces élections concernent 930 000 salariés dans la production agricole.

Dans la Manche, notre ambition est de déposer des listes complètes dans les collèges 3A et 3B soit 5 candidats dont une femme par liste.

Voici la liste des salariés qui pourront voter et **surtout candidater** dans le collège 3A de la production agricole :

- Salariés des exploitations de culture et d'élevage (fruits et légumes, céréales, animaux, lin, ...)
- Salariés des exploitations de dressage, d'entraînement et haras
- Salariés des établissements de travaux agricoles moissons, ensilage, débroussaillage, travaux de récoltes
- Salariés des établissements horticoles, paysagistes, maraîchages, pépiniéristes, entretiens d'espaces verts
- Salariés d'une ferme expérimentale dans un lycée agricole
- Salariés d'une structure d'accueil touristique basée sur l'exploitation agricole (gites ruraux, accueil d'enfants)
- Salariés des entreprises de travaux forestiers (abattage, sciage, reboisement, sylviculture, ...)
- Salariés de l'Office Nationale des forêts
- Salariés des établissements de conchyliculture et de pisciculture s'ils sont rattachés à la MSA
- Les gardes-chasse, gardes-pêche, gardes forestiers
- Les jardiniers, jardiniers garde de propriété
- Des groupements d'employeurs et service de remplacement
- Salariés de l'accoupage
- Salariés des fédérations de chasse
- Salariés des parcs zoologiques
- Salariés des centres équestres.

Ils doivent être actifs et cotisant à la MSA.

En cas de doute, une photocopie du bulletin de salaire permet de confirmer l'appartenance au collège 3A.

Nous avons besoin de votre aide, N'hésitez pas en parler autour de vous.

Si des salariés souhaitent se présenter aux élections, nous les accompagnons afin de monter une liste FO.

Vous pouvez contacter l'UD au 02.33.53.03.72.

Résultats Elections Professionnelles

Bravo à tous les camarades pour ces résultats qui sont le fruit du travail syndical de terrain.

Les Parapluies de Cherbourg

FO : 100%

Hôpitaux du Sud Manche

FO : 90,55%

Clinique Henri Guillard - Coutances

FO : 100%

Elections Professionnelles

Envoyer une copie des résultats (documents Cerfa) à l'UD et à votre Fédération.

ATTENTION : vos listes doivent être siglées « FO » à l'exclusion de toute autre mention

Pour être représentatif et pouvoir désigner un délégué syndical il faut présenter une liste de candidat(s), et celle-ci doit recueillir au moins 10% des voix exprimées au 1^{er} tour du CSE. La désignation du ou des Délégués Syndicaux doit désormais être faite après chaque élection.

Même s'il n'y a pas le quorum au 1^{er} tour, celui-ci doit être dépouillé et adressé à la Direction du Travail.

TIMBRE MENSUEL FO MANCHE 2024

Part Confédérale : 1,40€ + Part UD Manche : 1,87€

= 3,27€

Rappel de l'article 20 des statuts de l'UD : les cotisations à l'UD doivent être réglées TRIMESTRIELLEMENT.

Trésoriers, l'année 2023 doit être soldée et le matériel non placé doit être retourné !



15 octobre 2024

40^{ème} Congrès de l'Union Départementale

Centre culturel Louis Costel

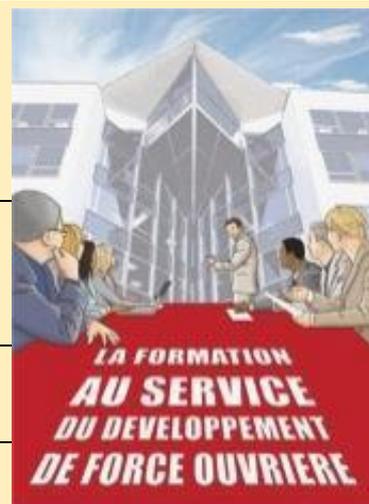
13 rue de la Chesnée à Saint - Sauveur - Villages

AGENDA 2024

Les locaux de l'Union Départementale seront fermés du 8 au 12 mai 2024 inclus et le lundi 20 mai.

- Le syndicat du Conseil départemental tiendra son AG le **jeudi 11 avril à 9H à Saint-Amand**
- La prochaine réunion Fonction Publique aura lieu le **lundi 27 mai 2024 à 9H30 à l'UL à St Lô.**
- Les réunions de la **Commission Administrative de l'UD** auront lieu :
 - **Lundi 27 mai 2024 à 14H** - 2 rue Léon Deries 50000 Saint-Lô
 - **Lundi 17 juin 2024 à 14H** - 56 rue de la Bucaille 50100 Cherbourg
 - **Lundi 9 septembre 2024 à 14H** - 2 rue Léon Deries 50000 Saint-Lô
 - **Lundi 4 novembre 2024 à 14H** - 56 rue de la Bucaille 50100 Cherbourg
 - **Jeudi 12 décembre 2024 à 14H** - 2 rue Léon Deries 50000 Saint-Lô
- La prochaine réunion du Comité Confédéral National (CCN) aura lieu les **24 et 25 septembre 2024 à CARCASSONNE.**

Formation Syndicale 2024 : Calendrier des sessions Manche



Découverte de FO et des moyens d'action du syndicat (5 jours)

Semaine 16 – Lundi 15 au 19 avril 2024 à l'UL à Saint-Lô (**COMPLET**)

Semaine 45 – Lundi 4 au vendredi 8 novembre 2024

Inscription sur e-fo

Connaître ses droits 1 (3 jours)

Semaine 21 - Mercredi 22 au vendredi 24 mai 2024

Inscription sur e-fo

Fonctionnement et Communication du syndicat (5 jours)

Semaine 24 - Lundi 10 au vendredi 14 juin 2024

Inscription sur e-fo

Comité Social et Economique (5 jours)

Semaine 40 - Lundi 30 septembre au vendredi 4 octobre 2024

Réservé aux salariés du secteur PRIVE

Inscription sur e-fo

Stages AFIP (réservés aux conseillers prud'hommes)

Semaine 15 – Lundi 8 au 12 avril 2024 à Aunay sur Odon (14)

Semaine 42 – Lundi 14 au 16 octobre 2024 à Aunay sur Odon (14)

Inscription auprès de l'UD

LES SYNDICATS ONT REÇU UN DOSSIER COMPLET AVEC LE CALENDRIER ET LES DOCUMENTS NECESSAIRES POUR LES STAGES CSE ET CSSCT, JOINDRE UNE COPIE DE L'ACCORD DE PRISE EN CHARGE PAR LE CSE OU L'ENTREPRISE.

PLUSIEURS INSCRIPTIONS S'EFFECTUENT SUR **e-fo.fr**, SI BESOIN D'AIDE NOUS CONTACTER.

RAPPEL : LES PLACES SONT LIMITEES A 15 PAR SESSION

SI VOUS RECHERCHER UNE FORMATION QUI N'APPARAIT PAS, NE PAS HESITER A CONTACTER L'UD.

CHAQUE STAGIAIRE DOIT, SAUF CAS DE FORCE MAJEURE :

- ETRE ASSIDU TOUTE LA DUREE DE LA SESSION
- PARTICIPER AU REPAS DU MIDI EN COMMUN.

Rappel : Un stage CSE est prévu du Lundi 30 septembre au 4 octobre.

Contactez rapidement Christelle pour les formulaires nécessaires à l'inscription.